



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le monde du travail est-il devenu une véritable machine à tuer ?

Les sentinelles de l'Observatoire fédéral des conditions de travail de la FERC CGT, ne cessent d'alerter, depuis la rentrée de septembre 2012, sur le nombre de suicides directement liés au travail (plus de 25 au 1^{er} juillet). Elles soulignent toutes le caractère de plus en plus spectaculaire, violent de ces actes, comme un cri, un message laissé à tous les autres, un appel à changer ce qui se vit au travail... Le suicide comme dernier geste d'alerte ?

Le suicide d'un enseignant à Marseille vient de marquer la rentrée 2013. Lui aussi a mis en cause, de manière indiscutable, le travail et son évolution. Il faut donc que des travailleurs meurent en nombre pour que le gouvernement compte les morts avec la création d'un observatoire des suicides ? Est-ce là la seule réponse à apporter ?

Dans toutes les branches professionnelles, l'impact des conditions de travail sur l'intégrité humaine est devenu un vaste problème de santé publique. Partout la logique est la même : faire toujours plus, avec toujours moins et souvent dans le mépris.

L'organisation et le fonctionnement des services ne tiennent plus que grâce à ceux qui se démènent et se débattent pour tenter de continuer d'exercer un travail de qualité. Sans reconnaissance.

Alors, à quel coût humain doit-on payer le prix du travail ? La situation exige de sortir de l'observation pour agir de façon efficace et durable.

Alors que le travail est gravement malade, une des rares réponses politiques apportées, quel que soit le gouvernement, est un allongement de la durée du travail dans la vie. Dès lors, la mise en danger de la vie d'autrui s'érige en véritable permis de tuer.

La FERC CGT OFCT lance une alerte de santé au travail, une alerte de santé publique.

Les employeurs, y compris l'employeur public, doivent être mis en demeure d'assumer leurs responsabilités, sommés de ne plus ignorer les lois.

Les décideurs doivent s'engager à tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail, permettre la réparation intégrale de toutes les atteintes à la santé. Ils doivent développer les contrôles, donner les moyens humains et financiers, renforcer les sanctions pénales. Ils doivent également renforcer les prérogatives des instances représentatives des personnels, garantir le droit de penser, de débattre et d'agir au travail !

La FERC CGT OFCT invite les personnels à mettre leur travail en lumière, à se saisir de ses formulaires syndicaux d'auto-déclaration de toutes les atteintes à la santé, à décerner ses cartons rouges à tous les délinquants du droit du travail !

Montreuil, le 16 septembre 2013